



**Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2019-2020**

**Cinéma - Ecriture**

**2e cycle - Master de type long**

**Projet pédagogique (profil d'enseignement)**

Ce Master propose un terrain d'apprentissage à celles et ceux qui veulent écrire pour la scène ou pour l'image et qui ont suivi auparavant un cursus de bachelier ou de master dans d'autres disciplines. Leurs cursus mêlent, dans une approche originale, les deux disciplines artistiques enseignées dans l'école : le théâtre et le cinéma. Si l'étudiant s'inscrit au départ dans l'une ou l'autre de ces spécialités, il lui sera possible, au fil de la découverte de son écriture, de reconsidérer son choix et de réorienter son travail vers l'une ou l'autre des spécialités.

Au départ des projets de l'étudiant, il s'agit de penser ensemble un accompagnement de l'écriture en train de se faire, de proposer à celui ou celle qui écrit un premier regard, l'ouverture d'une discussion, d'éprouver la validité de telle ou telle écriture théâtrale par sa mise en jeu ou de confronter un scénario à des professionnels du cinéma. Le cursus proposé vise à rencontrer les formes diverses que peuvent prendre aujourd'hui les écritures et par là, à fortifier la spécificité de chacune d'entre elles. Ces aspects se déploient au travers de dispositifs pédagogiques qui tendent à assurer à leur terme la prise en charge autonome par l'étudiant de son projet singulier.

Ces dispositifs mettent cependant en œuvre un travail collectif, inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insas prépare, qui mobilise l'ensemble de la communauté pédagogique, concourant à une transmission horizontale de savoirs et de pratiques qui féconde la réflexion de tous.

**Bloc 1**

La formation est majoritairement commune aux deux disciplines théâtre et cinéma. Elle repose sur

- un ensemble de cours et séminaires d'analyse

Suivis en commun avec des étudiants d'autres cursus, ils visent pour certains à prolonger la formation à l'exercice de la réflexion : histoire (littérature dramatique, mise en scène, cinéma), analyses (œuvres cinématographiques et dramatiques), théorie de l'adaptation littéraire. Pour d'autres ils visent à aborder significativement l'étude des cadres de la production et de l'exercice de la profession dans le champ des arts de la scène (production, communication, droit d'auteur, droit social, paysage institutionnel).

- un ensemble de travaux pratiques personnels.

Chaque étudiant devra produire une forme courte dialoguée destinée à la scène, et un scénario de fiction cinématographique. En fonction de la discipline choisie, il produira une seconde forme courte destinée à la scène et/ou s'initiera à l'écriture de la série télévisée.

**Bloc 2**

La formation est spécialisée selon la discipline choisie (théâtre ou cinéma).

Elle repose sur

- un ensemble de cours et séminaires, suivis en commun avec des étudiants des autres cursus ou spécifiques, ils visent à aborder de façon significative différents aspects concrets de l'écriture : jeu/caméra, pratique de l'adaptation littéraire, développement du personnage, droit et communication des institutions culturelles.

- Travail de fin d'études

Il offre à l'étudiant la possibilité de deux démarches complémentaires dont il porte seul la responsabilité finale.

D'une part, la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des étapes d'un projet personnel d'écriture d'une forme longue (TAFE) destinée, selon la discipline choisie, à la scène ou à l'écran. Il est porté en liaison avec l'équipe pédagogique mais en pleine autonomie dans un cadre défini en accord avec celle-ci. D'autre part, la réalisation d'un travail écrit (TEFE) dans le champ théorique et/ou des recherches sur l'art ou en art, en liaison avec un membre de l'équipe pédagogique.

- Stages

a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.

b) Dans l'école, ils offrent à l'étudiant l'occasion s'il le souhaite d'approfondir un aspect particulier de son projet en assistant un ou plusieurs professeurs dans leur travail de transmission. Ce dispositif assure la pérennité d'une transversalité présente depuis la création de l'école.

**Référentiel de compétences**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;
7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique;
8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

**Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):**

### Master type long - Cinéma (Ecriture)

**A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;

**B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études**

2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;
8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;

**C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;
7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique;
9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;

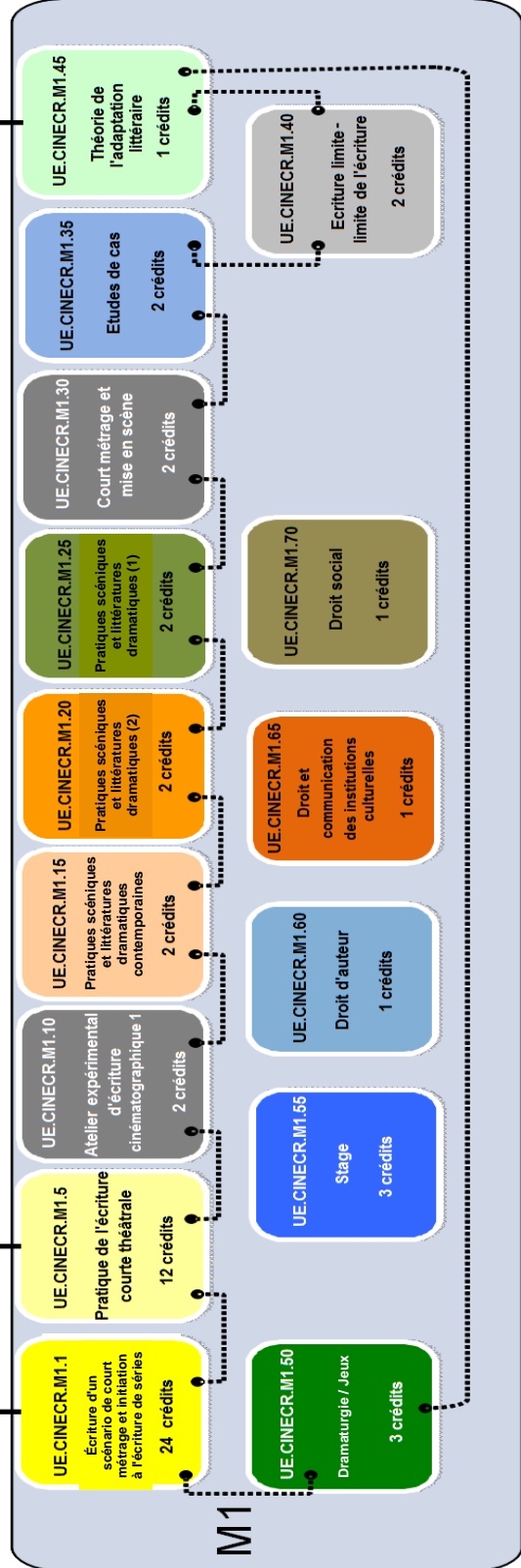
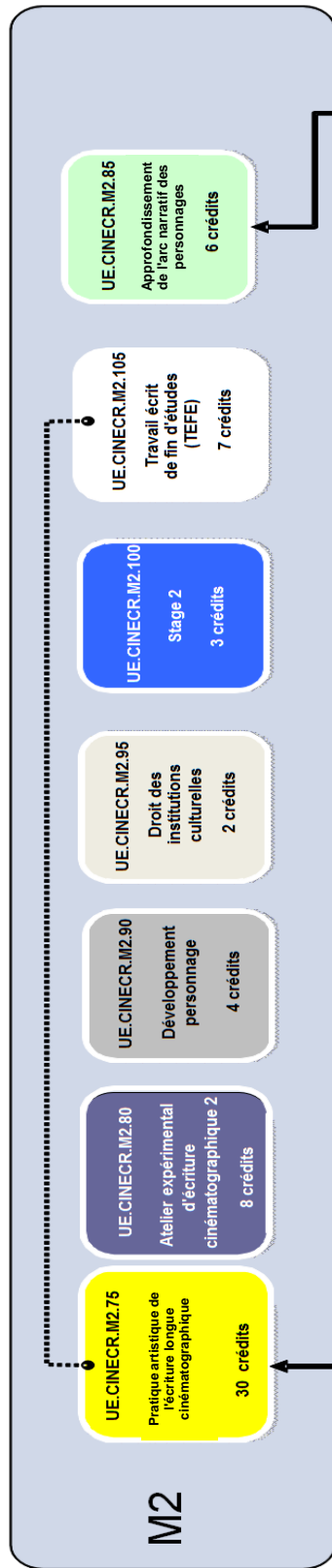
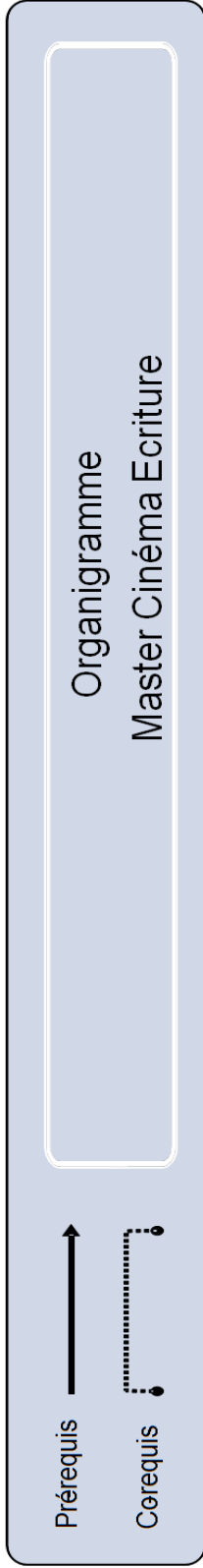
**D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents**

5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;
7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique;
9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;

**E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;
8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;

# Organigramme



## Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINECR.M1.1</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Ecriture d'un scénario de court métrage et initiation à l'écriture de séries (écriture</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Pratiques scéniques et littéraires dramatiques (2)	rio de court métrage et initiation aux techniques de l'écriture de séries.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>					
<b>Crédits de l'UE</b>	24				
<b>Pondération de l'UE</b>	15%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	0				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,3,4,6,7				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	UE.CINECR.M1.5,50				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	12				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	0	Ecritures courtes cinématographiques	1	Obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Ecriture)	Ecriture de séries	1	Obligatoire	JA + titulaire

Légende des types d'évaluation :  
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.CINECR.M1.5</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Pratique de l'écriture courte théâtrale</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Ecriture d'une pièce courte théâtrale.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	12				
<b>Pondération de l'UE</b>	10%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	130				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,3,4,6				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	UE.CINECR.M1.1,10				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Interprétation et mise en scène (Ecriture)	Ecriture courte théâtrale	1	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :  
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M1.10</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Atelier expérimental d'écriture cinématographique 1</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Expérimentation de la pratique scénaristique autour de tournages légers en collaboration avec les étudiants des options audiovisuelles.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		2			
<b>Pondération de l'UE</b>		2%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		60			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,4,6			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		UE.CINECR.M1.5,15			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Cinéma (Ecriture)	Découpage	1	Obligatoire	JA + titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M1.15</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques et techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		2			
<b>Pondération de l'UE</b>		2%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		15			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,3,4,6,7			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		UE.CINECR.M1.10,20			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M0			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (1)	1	Obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (2)	1	Obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (3)	1	Obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (4)	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M1.20</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Pratiques scéniques et littératures dramatiques (2)</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Analyse de textes dramatiques du répertoire classique et contemporain, en vue d'en dégager les spécificités en regard de l'époque où ils ont été conçus et divulgués.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		2			
<b>Pondération de l'UE</b>		1%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		30			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,3,4,6,7			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		UE.CINECR.M1.15,25			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		2			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (2)	1	Obligatoire	EC/TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M1.25</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Pratiques scéniques et littératures dramatiques (1)</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Approche des principaux repères historiques de l'histoire de la mise en scène, dans la perspective d'études comparatives de différentes mises en scène d'une même oeuvre, permettant de distinguer la lecture spécifique de chaque metteur en scène en regard de son époque.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		2			
<b>Pondération de l'UE</b>		1%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		30			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,3,4,6,7			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		UE.CINECR.M1.20,30			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (1)	1	Obligatoire	EC/TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M1.30</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Courts-métrages et mise en scène</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		2			
<b>Pondération de l'UE</b>		1%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		30			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,3			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		UE.CINECR.M1.25,35			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Court métrage et mise en scène	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M1.35</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Etude de cas</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		2			
<b>Pondération de l'UE</b>		1%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		15			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		2			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		UE.CINECR.M1.30,40			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ( )	Etude de cas	1	Obligatoire	EC/TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M1.40</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Ecriture limite- limites de l'écriture</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Approche de types d'écritures dites marginales.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		2			
<b>Pondération de l'UE</b>		3%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		60			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		4,6			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		UE.CINECR.M1.35,45			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture (Écriture dramatique)	Ecriture limite- limites de l'écriture	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M1.45</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Théorie de l'adaptation littéraire</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Initiation et expérimentation des outils de l'écriture cinématographique.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		1			
<b>Pondération de l'UE</b>		2%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		15			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		4,6			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		UE.CINECR.M1.40,50			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		2			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture (Écriture dramatique)	Théorie de l'adaptation littéraire	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					



<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M1.50</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Dramaturgie/jeux</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Atelier d'expérimentation d'écriture de plateau			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		3			
<b>Pondération de l'UE</b>		3%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		90			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		4,6,7			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		UE.CINECR.M1.1,45			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		2			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Dramaturgie/jeux	1	Obligatoire	Titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M1.55</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Stage</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		3			
<b>Pondération de l'UE</b>		2%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		90			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		8			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M1.60</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Droit d'auteur</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		1			
<b>Pondération de l'UE</b>		1%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		15			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		3,6			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	Obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :  
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M1.65</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Droit et communication des institutions culturelles</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		1			
<b>Pondération de l'UE</b>		1%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		15			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		3,6			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :  
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M1.70</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Droit social</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		1			
<b>Pondération de l'UE</b>		1%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		15			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		3,6			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M2.75</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Pratique artistique de l'écriture longue cinématographique</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Ecriture d'une pièce longue cinématographique.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		30			
<b>Pondération de l'UE</b>		31%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		390			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,2,3,4,5,6,7,9			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		UE.CINECR.M1.1,5			
<b>Corequis de l'UE</b>		UE.CINECR.M2.105			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M2			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Ecriture)	Ecritures projet long cinématographique	1	Obligatoire	JAE + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M2.80</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Atelier expérimental d'écriture cinématographique 2</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Mise au plateau cinématographique expérimentales de bribes d'écritures scénaristiques en collaboration avec des étudiants acteurs et réalisateurs.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		8			
<b>Pondération de l'UE</b>		4%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		90			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,4,6			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M2			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12`			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Interprétation et mise en scène (Mise en scène)	Atelier jeu caméra	1	Obligatoire	Titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M2.85</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Approfondissement de l'arc narratif des personnages</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Approfondissement des enjeux caractérisants les personnages développés dans l'écriture du TAFE			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		6			
<b>Pondération de l'UE</b>		4%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		60			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		4,6			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		UE.CINECR.M1.45			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M2			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Écriture (Scénario)	Approfondissement personnage	1	Obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M2.90</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Développement personnage</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Initiation et expérimentation des outils de l'écriture cinématographique.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		4			
<b>Pondération de l'UE</b>		5%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		30			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		4,6			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M2			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Écriture (Scénario)	Développement personnage	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M2.95</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Droit des institutions culturelles</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Approche des conditions de productions et de promotions des activités théâtrales.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		2			
<b>Pondération de l'UE</b>		1%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		15			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		3,5,8,9			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M2			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		2			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit des institutions culturelles	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M2.100</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Stage 2</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		3			
<b>Pondération de l'UE</b>		4%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		90			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		8			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M2			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage interne ou externe	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.CINECR.M2.105</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		7			
<b>Pondération de l'UE</b>		5%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		0			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,3			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		UE.CINECR.M2.75			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M2			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
0	Mémoire ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	Obligatoire	jury
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					